



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Esprit
AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS DE PRÉSENTATION POUR ADOPTION
RÈGLEMENT N° 676-2022**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 avril 2022, le règlement suivant sera adopté :

Règlement 676-2022 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Esprit révisé et abrogeant le règlement 620-2018*

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h, et sur le site internet de la municipalité et se résume à :

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs, notamment :

- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique. Parmi ces valeurs, les suivantes sont énoncées:
 - 1° l'intégrité des employés municipaux ;
 - 2° l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité ;
 - 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
 - 4° le respect et la civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux ;
 - 5° la loyauté envers la Municipalité ;
 - 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées au présent Code devront guider tout employé à qui elles s'appliquent dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables, et ce, dans une perspective d'intérêt public.

- Les règles prévues au Code doivent notamment avoir pour objectifs de prévenir:
 - 1° toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
 - 2° toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie ;
 - 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Donné à Saint-Esprit, ce 22^e jour de mars 2022.

- Original signé -

Caroline Aubertin

Directrice générale et greffière-trésorière